

# CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance

## Session 2024

### EP3 EXERCER SON ACTIVITÉ EN ACCUEIL INDIVIDUEL

#### Conseils aux candidats pour le dossier « projet d'accueil réel »

#### Le projet d'accueil réel

Ce qui est demandé par la définition de l'épreuve :

L'assistant maternel ou l'employé à domicile dépose un dossier présentant le projet d'accueil à la date fixée par le Recteur (5 pages maximum).

Attention : En l'absence du dépôt du projet d'accueil à la date fixée par le Recteur, le candidat n'est pas autorisé à passer l'épreuve et se voit attribuer la note zéro (qui n'est pas éliminatoire).

#### Conseils aux candidats pour la rédaction du projet réel

Prendre appui sur les activités réalisées : à son domicile, au domicile des parents, en maison d'assistants maternels (MAM).

Le dossier présentant le projet d'accueil est constitué de 5 pages maximum, rédigé au moyen d'un logiciel de traitement de texte, de préférence, police de caractères au choix.

Les nom, prénom et numéro de candidat devront apparaître lisiblement en haut de chaque exemplaire.

Le dossier s'organise en plusieurs parties distinctes :

- Brève présentation du candidat,
- Présentation du contexte professionnel : nombre d'enfants accueillis, âge des enfants, problèmes de santé éventuels, habitudes de vie, logement avec possibilité de plan ou photos, planning d'activités, etc.

Le dossier sera photocopie en 2 exemplaires et réceptionné en « recommandé avec accusé de réception » ou déposé, au plus tard le **VENDREDI 19 AVRIL 2024, au centre d'examen**.

Le candidat conserve un 3<sup>ème</sup> exemplaire qu'il apportera le jour de l'épreuve EP3.

#### Le déroulement de l'épreuve EP3

Au cours de l'épreuve, le candidat présente, à l'oral, ce projet d'accueil.

Puis, au cours de l'entretien conduit par le jury, le candidat répondra aux questions en lien avec les compétences à évaluer au cours de cette épreuve EP3.

#### Les compétences évaluées au cours de l'épreuve EP3

- Organiser son action
- Négocier le cadre de l'accueil.
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant.
- Élaborer des repas.